

Séance extraordinaire du Conseil départemental – 26 Septembre 2022

Rapport d'activité des services de l'Etat en 2021

Audition de Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne

Question de Monsieur Hocine TMIMI relative au financement des opérations en NPNRU :

Madame la Préfète,

Les conventions de financement pour les projets en NPNRU ont été approuvées et signées, souvent il y a maintenant plusieurs années. Trois en Val-de-Marne font l'objet de travail dans la perspective d'un protocole d'accord, donc de convention engageant les partenaires dans la réalisation du projet et définissant les moyens alloués d'une part et l'engagement financier des partenaires.

Il convient toujours de rappeler que les premiers financeurs de ces opérations sont les résidents de ces quartiers, par une évolution des loyers et par leur contribution fiscale qu'elle soit directe ou indirecte.

Après deux ans de pandémie, les collectivités locales sont prises en étau entre la hausse des tarifs de construction et l'augmentation du prix de l'énergie notamment. Pour grand nombre de collectivités, les ressources et donc les capacités d'investissement ne sont plus les mêmes qu'à l'époque où ces accords de co-financement ont été signés. Nombre de collectivités locales ne sont plus en capacité de tenir leurs engagements, tant la santé financière de leur commune, de leur intercommunalité a changé depuis la signature de la convention avec l'ANRU.

Pourtant ces projets sont déterminants pour relever les deux grands défis de la politique de la ville : transformer les quartiers populaires pour les rendre encore plus beaux, plus inclusifs, plus écologiques et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants.

La tentation pourrait être forte dans un contexte de crise et de raréfaction de la ressource pour les collectivités locales, de réduire l'ambition sociale et urbaine portée dans ces projets, donc d'en réduire la voilure et d'en modifier la programmation de logements en laissant plus encore la part à l'accession à la propriété, alors que le département manque cruellement de logements sociaux. Il serait dangereux d'en rabattre sur la qualité des équipements et espaces publics. Lieux de socialisation, d'éducation et de vivre ensemble, ils ne peuvent servir d'arbitrages financiers.

De nouveaux moyens sont donc indispensables et nécessaires. Ce besoin de ressources ne peut pas peser sur les bailleurs sociaux, par de nouvelles ponctions ou en mettant une nouvelle fois à contribution Action Logement dont les fonds propres ont fondu comme neige au soleil, ou plus encore en légiférant pour mettre plus fortement les collectivités à contribution.

Ainsi, pouvez- vous m'indiquer Madame la Préfète, si l'Etat - au regard des crises successives, de leurs conséquences et des obligations qu'elles nous imposent - va réinterroger sa participation dans le financement des projets en NPNRU ?

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Hocine TMIMI